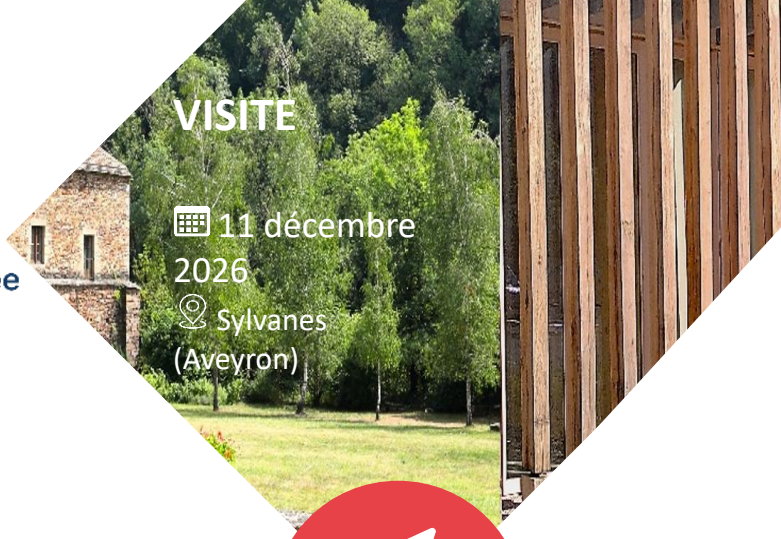
Collectivités forestières
Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Forêts locales, intérêt général



S'INSCRIRE

PROGRAMME

Construire en bois : le feuillu peut-il être une solution ?

Bâtiment d'accueil de l'abbaye de Sylvanes - chêne et épicéa local

Forêt de Sylvanes – exemple de sylviculture au profit du feuillu

Le Président Cédric CLEMENTE et le conseil d'administration de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie ont le plaisir de vous inviter à une session dédiée au bois construction qui se tiendra le :

11 décembre 2026, de 10h00 à 15h30

Abbaye de Sylvanes
21, Route de Sylvanes
12360 SYLVANES

Informations générales

Utiliser des essences feuillues en construction est devenu très rare. A Sylvanes, vous découvrirez comment le chêne a été associé à l'épicéa du Massif central pour la construction du nouveau bâtiment d'accueil de l'Abbaye.
Vous découvrirez ensuite un exemple de sylviculture irrégulière au profit du feuillu avec la forêt de Sylvanes.
Visites organisées en partenariat avec l'association BTMC et avec la participation du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée
5 Rue Gaston Planté - 34 790 GRABELS
occitanie@communesforestieres.org • **f** • **in** • **collectivitesforestieres-occitanie.org**

Objectifs de la journée :

- Comprendre la place que peut occuper le feuillu dans un projet de construction
- Etablir le lien entre ressource feuillue en forêt et utilisation dans la construction
- Traduire dans un projet public la volonté d'intégrer la ressource en bois local

Formation conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Objectifs généraux :

- Objectif 1 : identifier les rôles et responsabilités des élus sur la thématique traitée, savoir mobiliser les leviers d'action adaptés
- Objectif 2 : Appliquer les principes des marques de certification (Bois des Territoires du Massif Central) dans un projet public
- Objectif 3 : S'inspirer de projets de référence issus de l'inventaire régional du Pacte construction bois Occitanie
- Objectif 4 : Identifier les caractéristiques techniques et architecturales d'un projet intégrant du bois local

Objectifs opérationnels :
A l'issue de la session, le participant sera capable de :

- Objectif 1 : Expliquer comment le bois peut contribuer à la réussite d'un projet de construction public
- Objectif 2 : Distinguer les moyens permettant de prescrire la ressource en bois local dans un contexte de marché public

Modalités pratiques

Visite sur site :

- Bâtiment d'accueil de l'abbaye de Sylvanes
- Visite en forêt (se munir de vêtements chaud / imperméables et de bonnes chaussures)

Restaurant : **ATTENTION le règlement par CB n'est pas accepté. Prévoir un règlement en espèces.**

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
- Étude de cas pratiques
- Mise en situation
- Échanges d'expériences entre participants

RENSEIGNEMENTS
Jérémie MAILLOT
06 13 65 14 13
Jeremie.maillot@communesforestieres.org

Déroulé de la session

10h00 → 10h30	**Accueil – bâtiment d'accueil de l'abbaye de Sylvanes**
10h30 → 10h45	**Mot d'accueil et présentation des organisateurs et de la journée** **Michel WOLKOWICKI**, Maire, Commune de Sylvanes **Robert RISPAL**, Vice-Président, Collectivités forestières de l'Aveyron **Pascal JOLIVEL,** Coordinateur, Association Bois des territoires du Massif central **Jérémie MAILLOT**, Référent bois construction, Union régionale des Collectivités forestières Occitanie
10h45 → 12h00	**Visite du bâtiment d'accueil de l'Abbaye de Sylvanes** Présentation du projet Focus sur les ouvrages de charpente et sur l'usage du bois Focus sur la marque de certification BTMC Modalités d'intégration du bois local dans un marché public *Echanges, questions / réponses* **Cyrille URRUSTY**, Directeur des services techniques, Communauté de communes Monts Rances et Rougiers **Romain ORTH**, Architecte, cabinet d'architecture Antoine DUFOUR **Benoit BURGUIERE**, Charpentier, Entreprise Charles charpente **Pascal JOLIVEL**, Coordinateur, Association Bois des territoires du Massif central **Jérémie MAILLOT**, Référent bois construction, Union régionale des Collectivités forestières Occitanie
12h00 → 12h30	**Présentation de l'exposition « Forêts » du PNR des Grands Causses** *Le rachat d'un groupement forestier par la commune concrétise la volonté du maire de préserver l'écrin de l'Abbaye de Sylvanès. Avec l'appui du Parc naturel régional des Grands Causses et du CEN Occitanie, la collectivité a signé une Obligation réelle environnementale (ORE) pour une gestion intégrative de la forêt. Désormais communale, celle-ci fait l'objet d'un document d'aménagement forestier, assorti d'un plan de gestion écologique.* *Echanges, questions / réponses* **Michel WICKI**, Maire, Commune de Sylvanes **Jérôme BUSSIERE**, Chargé de mission biodiversité, Parc naturel des Grands Causses

12h30 **→ 14h00**	**Restaurant « Le Sylvanès »** Route de Sylvanès 12 360 Sylvanès *A la charge de chaque participant. Menus variés, à la carte* **ATTENTION le règlement par CB n'est pas accepté. Prévoir un règlement en espèces, par chèque ou par virement par téléphone.**
14h00 **→ 15h30**	**Visite de la forêt de Sylvanes** Déplacement vers la forêt – 5 minutes en voiture Visite commentée ***Précisions : Prévoir chaussures fermées, vêtements chauds et imperméables suivant la météo*** **Jérôme BUSSIERE**, Chargé de mission biodiversité, Parc naturel des Grands Causses
15h30	**Clôture**

Session organisée avec le soutien de :

En partenariat avec :

Avec la participation de :

INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscriptions

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.
En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue). Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.
Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.
Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.
Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/
L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.